PARCOURS AVENIR 2018-19

Si l'élève choisit de présenter son parcours avenir, voici des éléments méthodologiques pour le présenter et les attendus du jury.

Support possible : diaporama succinct avec quelques mots clés acceptés.

Les différents points qui doivent être abordés sont :

1- ***Le stage en entreprise***

L'élève doit être capable de : -présenter l'entreprise
-présenter le métier
développé dans le rapport de stage à l'aide des 7 critères de questionnement sur un métier

2- ***Connaissance sur la législation du travail***

L'élève doit être capable de réinvestir les informations apportées suite à l'intervention des conseillères en insertion professionnelle lors de l'échange avec le jury sur les points suivants :

-les rémunérations
-les contrats de travail
-les ruptures de contrat : licenciement, démission

3- ***Le parcours d'orientation après la troisième***

L'élève doit être capable de développer les points suivants :

-les différentes voies d'orientation après la troisième
-argumenter son choix d'orientation
-faire le lien avec les différents projets menés au cours de l'année (mini stages, forum de la voie professionnelle, présentation de certains secteurs professionnels au collège, travail avec la COP et le professeur principal)

Déroulement de l'entretien

1er temps : En introduction l'élève argumentera son choix pour le parcours avenir.
2ème temps : L'élève présentera **succinctement** son stage et récapitulera les différentes actions auxquelles il a participé pour préparer son orientation.
3ème temps : L'élève développera **plus longuement un des 3 points** cités ci-dessus en justifiant son choix.

En bilan, l'élève exprimera son ressenti suite au travail de réflexion effectué tout au long de l'année pour construire son orientation.

Attention

Sur la fiche d'inscription, dans la partie "intitulé du projet", préciser le temps fort choisi pour son exposé : "stage en entreprise" ou "connaissance sur la législation du travail" ou "parcours d'orientation après la 3ème".
La partie "contenu du projet" n'est pas à renseigner.

Il est obligatoire de déposer au secrétariat administratif une copie du rapport de stage en même temps que la fiche d'inscription.